Saint-Nazaire

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST DONNÉ, par le soussigné, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint de la municipalité de Saint-Nazaire, que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 septembre 2025, le conseil municipal a adopté le règlement nº 417-25 concernant le fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.

Que ce règlement est actuellement déposé au bureau municipal situé au 174, rue Principale, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures normales de bureau. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Saint-Nazaire, ce troisième jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt-cinq.

Guillaume Laprise,
Directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Guillaume Laprise, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été transmis pour publication dans les deux endroits prévus à cet effet.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Saint-Nazaire ce 3e jour de septembre 2025.

Guillaume Laprise, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint